

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**DEPARTEMENT  
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

**5 juillet 2024**

et qu'elle a été faite le

**5 juillet 2024**

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

**Présents : 34**

**Absents suppléés : 0**

**Absents excusés : 14**

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°**

**DCC2024\_07\_106**

**Objet :**

Modification de 6 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet : diminution de la durée hebdomadaire suite aux besoins de la rentrée scolaire 2024-2025

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD  
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
**EXTRAIT**

*Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*

**Séance du Jeudi 11 juillet 2024**

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juillet

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Ougney après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSET.

**Présents : Brans : M. Michael PERES Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO Etrepigny : M. Laurent CHENU Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Anne-Marie LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON La Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Jérôme FASSET Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Mutigny : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Ougney : M. Cédric IVANES Our : M. Segundo ALFONSO Pagny : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine MARANO Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligny : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS**

**Suppléés :**

**Absents excusés : Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Anthony FALCONNET, Mme Valérie BENDERITTER Gendrey : M. Gilbert TSCHAIEN Montepain : M. Luc BEJEAN Orchamps : M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD Ranchot : M. Gérard ROBERT Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Rouffange : Mme Aurélie PLANCON Serre les Moulrières : M. Claude TERON Thervay : M. Stéphane ECARNOT Vitreux : M. Alain GOMOT**

**Secrétaire de séance : M. Eric PERTUS**

**Procurations de vote :**

**Mandants : M. Nicolas JOLY (Orchamps), M. Gérard ROBERT (Ranchot), Mme Aurélie CHANCENOTTE (Romain), Mme Lucette NAEGELLEN (Orchamps)**

**Mandataires : M. Régis CHOPIN (Orchamps), Mme Séverine MARANO (Ranchot), Mme Isabelle GUILLOT (La Bretenière), M. Olivier DEMANDRE (Orchamps)**

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h08 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

## **MODIFICATION DE 6 POSTES DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX A TEMPS NON-COMPLET : DIMINUTION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE SUITE AUX BESOINS DE LA RENTREE SCOLAIRE 2024- 2025**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.

Considérant la délibération n° DCC2022\_11\_163 du 24 novembre 2022 relative à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 33,15h hebdomadaire ;

Considérant la délibération n° DCC2023\_11\_145 du 16 novembre 2023 relative à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 24,46h hebdomadaire ;

Considérant la délibération n° DCC2023\_11\_145 du 16 novembre 2023 relative à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 22,13h hebdomadaire ;

Considérant la délibération n° DCC2023\_11\_158 du 16 novembre 2023 relative à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 30,69h hebdomadaire ;

Considérant la délibération n° DCC2023\_11\_146 du 16 novembre 2023 relative à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 34,59h hebdomadaire ;

Considérant la délibération n° DCC2020\_11\_124 du 12 novembre 2020 relative à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 26,20h hebdomadaire ;

Considérant qu'il convient de **diminuer** la durée hebdomadaire de ces postes pour nécessité de service comme suit :

- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 33,15h hebdomadaire : diminution de la durée hebdomadaire à 32,82h hebdomadaire ;
- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 24,46h hebdomadaire : diminution de la durée hebdomadaire à 23,09h hebdomadaire ;
- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 22,13h hebdomadaire : diminution de la durée hebdomadaire à 19,93h hebdomadaire ;
- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 30,69h hebdomadaire : diminution de la durée hebdomadaire à 30,48h hebdomadaire ;
- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 34,59h hebdomadaire : diminution de la durée hebdomadaire à 34,22h hebdomadaire ;

- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux raison de 26,20h hebdomadaire : diminution de la durée hebdomadaire à 23,85h hebdomadaire.

Les modifications du temps de travail n'excèdent pas 10 % du temps de travail initial.

Considérant l'acceptation des agents ;

Vu l'avis favorable de la Commission n°1 « Affaires Générales » en date du 24 juin 2024 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 3 juillet 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 3 juillet 2024 ;

Vu le tableau des effectifs ;

**A l'unanimité (1 abstention), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- **Se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 6 postes ;**
- **Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 1

The image shows a blue ink signature of Gérome Fassenet, the President of the Communauté de Communes Jura Nord. The signature is written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a landscape, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'JURA NORD' at the bottom, with two stars on either side.